

# Amicale Cyclotouriste de la Banlieue Est Le Perreux-sur-Marne

<https://ffvelo.fr/>

## TARIFS 2025 - Adhésion ACBE et licence FFCT

### Adhésion A.C.B.E.

La Cotisation A.C.B.E 2025 est fixée à la somme de **28 €** ! (14 € pour - de 25 ans ou 2<sup>ème</sup> adulte « famille » / 7 € pour – de 25 ans famille / **3.50 €** pour « – de 18 ans famille »).

*L'adhésion seule ne peut être prise que par des personnes déjà licenciées FFCT dans un autre club, ou licenciée dans une autre fédération de cyclisme.*

### TARIFS (Licence FFCT et Cotisation ACBE)

Adulte	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet
Avec revue + 32€ (*)	112,50	114,50	166,00
Sans revue	80,50	82,50	134,00

#### Jeune (moins de 25 ans)

Avec revue + 32€ (*)	82,00	84,00	135,50
Sans revue	50,00	52,00	103,50

#### Famille (sans revue supplémentaire)

Adulte supplémentaire	51,00	53,00	104,50
Jeune de 18 à 25 ans	50,00	52,00	103,50
Jeune (moins de 18 ans)	23,50	24,50	75,50

(\*) Nouvel abonné : revue FFCT offerte la première année !

**NB** Duplicata de licence FFCT : € 6,00 (prélevés par la FFCT)

A.C.B.E. - Villa Henriette – chez M Mégard - 15, rue de Verdun - 94170 LE PERREUX

Tél. 06.37.47.21.80 e-mail : acbe@ffvelo.fr

Président : Joël MEGARD 06 37 47 21 80

Secrétaire : Gérard DELOMAS 06 46 00 08 36 - Trésorier : Michel LAUDY 06 07 89 23 26

## Garanties de l'Assurance FFCT

Garanties proposées 2025			
Coût annuel de l'assurance. ● Garanties	Mini-Braquet ● 22,50	Petit-Braquet ● 24,50 €	Grand-Braquet ● 76,00 €
Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui
Recours et défense pénale	Oui	Oui	Oui
Accident corporel	Non	Oui	Oui
Assurance rapatriement	Non	Oui	Oui
Dommages au casque	Non	Oui	Oui
Dommages au cardiofréquencemètre (1)	Non	Oui	Oui
Dommages au vélo	Non	Non	Oui, 1 500 €
Dommages au GPS (2)	Non	Non	Oui, 300 €
Dommages aux équipements vestimentaires	Non	Non	Oui, 160 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé sans présentation d'un test d'effort de moins de deux ans	Non	Oui, 1 500 €	Oui, 2 500 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé avec présentation d'un test d'effort de moins de deux ans	Non	Oui, 3 000 €	Oui, 7 500 €
Décès suite à accident	Non	Oui, 5 000€	Oui, 15 000 €
Invalidité IPP	Non	Oui, 30 000€	Oui, 60 000 €

**(1) Seul le cardiofréquencemètre à fonction unique est garanti**

**(2) Les smartphones sont exclus de la formule grand-Braquet**

- ACV : accident cardio-vasculaire
- AVC : accident vasculaire-cérébral
- CM : certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme
- IPP : invalidité partielle permanente

**N.B.** Vous avez intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive peut vous exposer (Obligation d'information selon l'Art. L321-4 du code du sport)

Vous pouvez souscrire des garanties individuelles complémentaires : Voir dossier Assurance Club FFCT (Obligation d'information selon l'Art. L-321-6 du Code du Sport)

A.C.B.E. - Villa Henriette – chez M Mégard - 15, rue de Verdun - 94170 LE PERREUX

Tél. 06.37.47.21.80 e-mail : acbe@ffvelo.fr

Président : Joël MEGARD 06 37 47 21 80

Secrétaire : Gérard DELOMAS 06 46 00 08 36 - Trésorier : Michel LAUDY 06 07 89 23 26